

Vote du taux des taxes

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 2 mars 2018 en session ordinaire sous la présidence du Maire Philippe Cartailier.

Absentes excusées : Nelly Fauchoux, Colette Nouhen (a donné pouvoir à Marie-Laure Redon)

➤ 1 Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 26 février 2018.

➤ 2 Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Marie-Laure REDON a été élue secrétaire de séance.

➤ 3 Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 6,61 %
- Foncier Bâti : 12,30 %
- Foncier Non Bâti : 65,23 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

➤ 4 Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2018, le même montant de subvention aux associations que l'an passé, soit une enveloppe globale de 3 800,00 €.

Après délibération, par 12 voix pour et 1 abstention le Conseil décide d'attribuer le même montant de subvention qu'en 2017 à chaque association.

➤ 5 Impasse des Ormeaux : Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie

Suite aux travaux d'aménagement de la Place de Saint-Ignat, afin d'harmoniser les alentours, il convient de réaliser des travaux de voirie sur l'impasse des Ormeaux. Ils comprennent du terrassement, de l'aménagement de voirie, de la pose de bordures de trottoirs, des traçages de places de parking et des plantations.

Pour la réalisation de ce projet, trois entreprises ont déposé une offre de prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise GUITTARD TP, pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de 29 860,00 € HT.

➤ **6 SIEG : Programme 2019**

En 2018, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques ont lieu rue du Château d'eau à Champeyroux.

Afin de terminer l'enfouissement dans cette rue, le Conseil Municipal souhaite proposer au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme (SIEG) l'enfouissement des réseaux électriques dans son prolongement, la rue des écoles (jusqu'à la route D210), pour 2019.

Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT.

Questions diverses

- La commission environnement se réunira afin de choisir le mobilier urbain pour la place de Saint Ignat.
- L'ancien camion des pompiers de la marque Dodge qui n'est plus en état de rouler depuis des années sera donné à l'association des gardes pompes qui est intéressée et qui a la capacité de le restaurer.